

Notes pour la réunion du Groupe informel d'étude de l'OMD sur les négociations de l'OMC pour la facilitation des échanges

(objet : réunion du GNFE de l'OMC du 10 au 14 décembre 2007)

Remarque : Le Secrétariat de l'OMD a assisté à la réunion de l'OMC. Ces notes ont été préparées pour un usage personnel dans le cadre de la réunion du Groupe informel d'étude de l'OMD du 19 décembre. Ces notes sont disponibles sur le site web de l'OMD, ainsi que l'ont demandé les Membres participant du Groupe informel d'étude de l'OMD. Les Membres qui souhaitent utiliser le contenu de ces notes doivent contacter leur propre source d'informations à Genève / dans la capitale (ex : bureau de la délégation de Genève, ministère des affaires étrangères, ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

19 décembre 2007
Thierry Piraux

Modalités du GNFE de l'OMC de décembre 2007

1. Le Président de l'OMC a fixé comme suit les modalités de la réunion du GNFE de l'OMC :
 - la semaine a commencé par une session plénière dans la matinée du lundi 10 décembre. Des documents nouveaux et révisés de l'OMC ont été présentés. La session plénière formelle du lundi matin a été suivie d'une session plénière informelle de travail conduite par le Président ;
 - le Président du GNFE de l'OMC a organisé des sessions de travail plénières informelles sur les propositions des Membres de l'OMC concernant l'Article VIII du GATT ainsi que le traitement spécial et différencié (TSD). La journée du jeudi a été consacrée aux questions relatives à l'AT, au Renforcement des capacités et au TSD ;
 - la semaine de réunion s'est achevée par une session plénière formelle le vendredi 14 décembre. Cette réunion a pris acte des progrès réalisés au cours de la semaine.
2. Au cours de la journée du lundi, les Membres de l'OMC ont travaillé sur les thèmes suivants :
 - Droit de recours
 - Redevances et impositions
 - Réduction/limitation et le réexamen périodique des formalités et des exigences en matière de documents
 - Simplification et harmonisation des documents commerciaux
 - Utilisation des normes internationales
 - Acceptation des renseignements disponibles sur le plan commercial et des copies de documents

Les autres propositions liées à l'Article VIII ont été étudiées mardi 11 et mercredi 12.

Points intéressants des négociations

Discussions lors de la session formelle

3. Plusieurs propositions révisées ont été présentées. En premier lieu, le Japon a expliqué la version révisée du doc. TN/TF/W/116 relative au droit de recours. Les principales modifications ont visés à supprimer les §§ 5 et 6 relatifs au TSD (aspect traité horizontalement) et à améliorer la rédaction du texte (prise en compte des observations précédentes). Des éléments nouveaux ont également été apportés tels qu'une distinction claire entre les niveaux d'appel (§1, (a) et (b)), la possibilité pour la législation de prévoir l'obligation d'introduire un appel administratif avant l'appel judiciaire (§2) ainsi que la possibilité d'introduire un appel à un niveau supérieur en cas de dépassement du délai (§4). Cette nouvelle proposition semble fondamentalement conforme aux dispositions du Chapitre 10 de l'Annexe générale de la CKR. Les Membres de l'OMC ont accueilli cette proposition révisée favorablement mais on fait part de beaucoup de nouvelles remarques (§ 6, « person against traders », « independent authority against higher instance », période fixée seulement pour le recours administratif, ...). Suite à de nombreuses questions, le Japon a fait circuler un « non-paper » fournissant un ensemble de réponses.
4. La révision de la proposition relative à la simplification et l'harmonisation des documents commerciaux (doc. TN/TF/W/130/Rev.1) a ensuite été présentée par la Suisse. A ce sujet, il y a lieu de souligner la suppression du dernier § de cette proposition relatif aux Articles XX et XXI et l'ajout apporté au §2 (iii) (...interchanged and **inter-operated**...). Cette proposition est pour l'essentiel conforme aux instruments de l'OMD (voir annexe II au doc.PC0192).
5. La Suisse et la Norvège ont fait circuler le Glossaire des termes douaniers internationaux de l'OMD (référence JOB(07)/213 du 7 décembre 2007) en vue d'aider les Membres de l'OMC à mieux comprendre les propositions et la rédaction des mesures de facilitation des échanges. Ce document sera disponible en espagnol mais il a bien été indiqué que seules les versions française et anglaise faisaient foi.
6. L'Angola a diffusé une communication concernant l'élimination progressive de l'inspection avant expédition. Dans celle-ci, l'Angola mentionne les conséquences de cette proposition sur l'Accord multilatéral de l'OMC sur l'Inspection avant Expédition (entré en vigueur en 1995) le rendant alors inopérant. En Angola, le PSI obligatoire est déterminé pour des raisons de protection à la santé publique et à l'environnement (cas limité pour le contrôle de la qualité et de la valeur).
7. Les Etats-Unis ont introduit le document TN/TF/W/151 relatif aux activités d'AT dans le domaine de la FE (pays par pays et avec une description de chaque projet).

Discussions lors de la session informelle

8. En matière de redevances et impositions, le doc. TN/TF/W/107 a fait l'objet de nombreuses discussions. En particulier, la question de savoir s'il y avait lieu de maintenir la précision disant que « redevances et impositions ne sont pas calculées sur une base *ad valorem* » (b, 3^{ème} tiret) a fait l'objet de vives discussions et aucun compromis ne s'est dégagé (pas nécessaire car couvert déjà par le 2^{ème} tiret ;

nécessaire car précédent ; autre solution introduisant la notion de plafond à condition qu'il ne dépasse pas le coût des services rendus). Il est également proposé d'extraire les dispositions de nature horizontale telles que la publication de ces redevances et impositions ou le délai suffisant entre la publication et leur entrée en vigueur (déjà prises en compte au niveau de l'Article X) afin d'éviter les répétitions. D'autres Membres ont également souligné la nécessité d'exclure explicitement les redevances et impositions internes et beaucoup de propositions rédactionnelles ont été avancées lors de ces discussions.

9. La question du recours aux normes internationales a de nouveau été largement débattue au travers de la nouvelle version du doc. TN/TF/W/131/Rev.1. A ce sujet, aucun consensus ne semble se dégager. Les Membres de l'OMC considèrent essentiel de ne pas réinventer la roue et de s'appuyer sur les normes internationales existantes (meilleures pratiques). Mais plusieurs Membres de l'OMC ne soutiennent pas l'approche proposée actuellement et se demandent comment des instruments internationaux qui ne sont pas adoptés par la majorité des Membres de l'OMC vont pouvoir s'intégrer dans les textes (et avec quelle marge de manœuvre ?). D'autres Membres souhaitent travailler au cas par cas et ne pas utiliser des références croisées aux différentes normes existantes (mais uniquement réutiliser le contenu). Un besoin de plus grande précision (pour déterminer les instruments référencés – de quelles normes a-t-on besoin exactement ?) ainsi que de souplesse (marge de manœuvre des Membres de l'OMC – le texte actuel semble trop strict/contraignant) a été également soulevé par plusieurs délégations. La Suisse attire l'attention sur la nécessité de mise en œuvre de ces normes (et non pas de leur adhésion) ainsi que sur le § 3 permettant de ne pas utiliser ces normes.
10. Pour de nombreux Membres, la proposition de texte sur l'acceptation des renseignements disponibles sur le plan commercial et des copies de documents (doc.TN/TF/W/112) est difficile à accepter en l'état (car besoin des originaux, pas les capacités de transmettre électroniquement les documents,...). D'autres Membres soutiennent fortement ces principes (CE, Suisse,...) et soulignent le caractère souple de la mise en œuvre de cette proposition (...s'efforceront...).
11. Autres résultats intéressants de cette semaine de négociation :
 - en ce qui concerne la proposition relative à l'élimination progressive de l'inspection avant expédition, il a été proposé de lui octroyer un caractère volontaire (et non obligatoire) et de la limiter à la valeur en douane ;
 - en ce qui concerne la proposition relative à l'élimination progressive du recours obligatoire aux courtiers en douane, il a été suggéré d'introduire une exception pour tenir compte des économies avec une large présence du secteur informel. En réponse à cette suggestion, il a été précisé que dans ce cas tout opérateur, répondant aux critères objectifs fixés par la douane, pourrait obtenir la licence ;
 - en ce qui concerne la coopération entre les organismes à la frontière (TN/TF/W/128), certains Membres veulent un texte plus contraignant (élimination de « endeavour to encourage ») ;
 - en ce qui concerne le traitement avant l'arrivée (TN/TF/W/117), les Membres souhaitent davantage de flexibilité et ne pas retenir le mode obligatoire ;
 - en ce qui concerne les envois accélérés (TN/TF/W/144), il a été proposé de supprimer la référence au « e) procédures s'appliqueront indépendamment du poids

ou de la valeur en douane » ; de modifier la mention d'une heure par plus de flexibilité ; de diminuer le niveau de 200 \$ (franchise) ; étendre la portée ;

- en ce qui concerne la gestion des risques et les négociants agréés, de très nombreuses suggestions ont été avancées afin de clarifier les textes actuels ;
- le recours au contrôle après dédouanement (TN/TF/W/134) doit être moins prescriptif ;

- en ce qui concerne l'établissement et la publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée et au dédouanement (TN/TF/W/139), une réserve générale a été introduite.

12. Au terme de la réunion, le Président a fait part de son appréciation quant aux avancées des débats. Globalement, à l'instar de la réunion de novembre, il s'estime satisfait des progrès réalisés cette semaine et du climat très positif et constructif ressenti au cours de la réunion. Plus précisément, il indique que de nombreux progrès ont été réalisés en ce qui concerne les propositions relatives à l'article VIII (amélioration des textes) ainsi que dans le domaine du TSD et de l'AT. Sur ce dernier point, le Groupe a bien avancé mais doit encore trouver un terrain d'entente. Il souhaite consacrer d'ailleurs la prochaine réunion à ce point ainsi qu'aux propositions de l'article V. La majorité des intervenants se montre également satisfait et estime que les progrès furent bons mais qu'il convient d'intensifier les efforts et principalement en ce qui concerne la question du TSD et de l'AT. Beaucoup de délégations dont l'Inde en particulier estiment en effet qu'ils ne pourraient plus négocier ou avancer sur le contenu des propositions (à l'exclusion des propositions de « best endeavour ») tant qu'un système de TSD et d'AT n'est pas finalisé. Le Groupe estime donc que diverses initiatives doivent donc être prises au cours de l'inter-session (e.a. par l'intermédiaire du Président et des auteurs des propositions). Il est également proposé de réfléchir à une approche plus globale même si les membres se félicitent des premiers efforts de rationalisation entrepris en vue d'éliminer les chevauchements entre les propositions. Plusieurs délégations (Etats-Unis, Hong Kong, Japon, UE) ont proposé de poursuivre l'examen des propositions liées à l'article X lors du prochain GNFE.
13. En ce qui concerne l'AT octroyée en cours de négociation aux PVD et PMA, il y a lieu de noter qu'une mission d'évaluation des besoins nationaux a eu lieu dans les pays suivants : Zambie (février), Mexique (septembre), Maurice-Bangladesh-Tanzanie (octobre), Burundi-Paraguay (novembre), Jordanie-Ouganda-Honduras (décembre). A nouveau, la mise en place d'un Comité national de suivi des négociations est ressenti comme le facteur critique de la pleine participation des pays à ces négociations. A cet égard, différents délégués insistent afin d'être assisté en vue de rapprocher les représentants de Genève et leurs homologues dans les capitales. En ce qui concerne le soutien octroyé par les Organisations de l'Annexe D, celles-ci ont fait part d'une déclaration commune à l'issue de la réunion du GNFE. A noter que les Organisations de l'Annexe D ont tenu une réunion en marge du GNFE le mardi 11 décembre afin de planifier les missions d'AT aux fins d'auto-évaluation des besoins et d'améliorer le Guide d'auto-évaluation (TN/TF/W/143).

Prochaine réunion du GNFE de l'OMC

La prochaine réunion du GNFE est programmée à titre provisoire pour la semaine du 18 février 2008.

Observations du Secrétariat concernant les modalités des négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC

Le travail de rédaction de l'OMC cette semaine a été effectué lors de réunions informelles des Membres intéressés de l'OMC et le Secrétariat de l'OMD n'y a pas eu accès. Afin de préserver les intérêts de l'OMD et de la douane dans les négociations de l'OMC, le Secrétariat continue d'encourager les Membres de l'OMD à s'impliquer dans les processus de négociation de l'OMC.

Pour rappel, la rédaction de l'Annexe au document PC0192 est de permettre aux administrations Membres de participer efficacement au processus de négociation de l'OMC et d'inspirer un éventuel examen des instruments et des outils de l'OMD.
